



Agence internationale de l'énergie atomique

CIRCULAIRE D'INFORMATION

INFCIRC/593
1^{er} décembre 2000

Distr. GÉNÉRALE

FRANÇAIS

Original : RUSSE

COMMUNICATION DU 14 NOVEMBRE 2000 REÇUE DE LA MISSION PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE AUPRÈS DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE AU SUJET DU DÉSARMEMENT NUCLEAIRE

Le Directeur général a reçu de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Agence une communication datée du 14 novembre 2000, transmettant une déclaration du Président de la Fédération de Russie.

Le texte de cette communication et, conformément à la demande exprimée dans cette dernière, le texte de la déclaration du Président de la Fédération de Russie sont reproduits en appendice pour l'information des États Membres.

Par mesure d'économie, le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur exemplaire en séance.

MISSION PERMANENTE DE LA FEDERATION DE RUSSIE AUPRÈS
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 376-n

le 14 novembre 2000

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration que le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, a faite le 13 novembre 2000.

Nous pensons qu'il est d'autant plus important de réaffirmer la position claire, cohérente et constructive de la Fédération de Russie en faveur du maintien et du renforcement de la stabilité stratégique dans le monde, que la scène internationale connaît actuellement une période de transition difficile, que des problèmes cruciaux de sécurité et de désarmement ne sont pas résolus et qu'un facteur bien connu d'incertitude persiste en raison de la passation des pouvoirs aux États-Unis.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration en tant que document officiel, aux États Membres de l'Agence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, les assurances de ma très haute considération.

Valery V. Loshchinin
Ambassadeur
Représentant permanent de la Fédération
de Russie auprès des organisations
internationales à Vienne

Monsieur Mohamed ElBaradei
Directeur général
AIEA
Vienne

COMMUNIQUÉ DU SERVICE DE PRESSE DE LA PRÉSIDENTE
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

le 13 novembre 2000

Le texte de la déclaration du Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, est reproduit ci-après :

“À la jonction de deux millénaires, le monde a franchi une frontière cruciale en matière de désarmement nucléaire, de non-prolifération des armes de destruction massive et de stabilité stratégique. D'incontestables résultats ont été enregistrés récemment à cet égard : les participants à la Conférence d'examen du TNP ont pris des décisions montrant un sens exceptionnel des responsabilités, un dialogue substantiel s'est instauré à New York, au Sommet du millénaire, sur les questions du désarmement, et la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté un certain nombre de résolutions importantes. La Russie a apporté elle aussi sa contribution puisqu'elle a ratifié le Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II), l'ensemble d'accords sur les questions de défense antimissile conclus à New York, en 1997, ainsi que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La communauté internationale est parvenue à un consensus sur le fait que le désarmement nucléaire ne doit pas s'interrompre et que le processus de désarmement doit s'intensifier. Il faut vraiment réaliser des progrès fondamentaux dans cette voie. La Russie est prête pour cela.

À notre avis, rien ne s'oppose à de nouvelles réductions importantes des armes stratégiques offensives. Comme on le sait, nous avons suggéré aux États-Unis, notamment au plus haut niveau, de se fixer pour objectif de réduire radicalement les arsenaux nucléaires de nos pays - de sorte que chacun ne compte que 1 500 ogives - ce à quoi l'on peut aisément parvenir d'ici à 2008. Mais il ne s'agit pas non plus d'une limite - nous sommes prêts à envisager par la suite des niveaux encore plus bas. Nous sommes d'accord avec le point de vue exprimé aux États-Unis selon lequel, pour parvenir à un tel accord, il ne sera pas nécessaire de mener d'interminables négociations et de tout recommencer à zéro - nous avons acquis une expérience considérable et il existe des mécanismes juridiques dans le cadre de START I et START II. Nous espérons que le Sénat des États-Unis suivra l'exemple de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie et ratifiera le Traité START II et les accords relatifs aux missiles antimissiles balistiques. Mais ce qui compte avant tout maintenant, c'est que la Russie et les États-Unis prennent sans attendre, ensemble ou parallèlement, des mesures pour abaisser radicalement les plafonds fixés pour les ogives nucléaires.

Il faudrait atteindre cet objectif tout en préservant et en renforçant le Traité ABM de 1972. On dit que la situation mondiale a beaucoup changé au cours des trois dernières décennies en raison de l'apparition de nouvelles menaces liées aux missiles qui exigeraient que le Traité ABM soit modifié en conséquence. La situation a certes changé, mais pas à un point qui justifie que l'on détruise l'actuel système de stabilité stratégique en vidant le Traité ABM de sa substance. Il est possible de prendre des mesures contre la prolifération des missiles et des technologies balistiques sans sortir du cadre du Traité ABM, en ayant recours avant tout à des méthodes politiques et diplomatiques. Le dialogue intensif entre les États-Unis d'Amérique et la RPDC au sujet du problème des missiles en est un exemple frappant. Les moyens d'améliorer les mécanismes

politiques et juridiques en vue de la non-prolifération des missiles sont discutés activement dans un cadre multilatéral et des travaux sont en cours pour élaborer un nouveau code de conduite dans ce domaine et pour créer un système mondial de contrôle des missiles et des technologies balistiques.

Aux pays qui posent la question d'un "filet de sécurité" militaire et technique, nous offrons une large coopération en matière de défense antimissile de théâtre qui s'inscrit dans le cadre du Traité ABM. Les développements technologiques existent déjà dans ce domaine. Le Centre de Moscou pour l'échange de données sur les tirs de missiles que la Russie et les États-Unis sont en train de créer et qui doit être ouvert à l'avenir à tous les pays intéressés, pourrait être un élément de cette coopération. Nous avons déjà invité les représentants des pays européens et d'autres pays à se joindre à ces travaux. J'espère que la nouvelle administration des États-Unis ne s'opposera pas à ce que le Centre soit utilisé ainsi pour renforcer la stabilité régionale et mondiale.

La Russie est prête à poursuivre sans interruption le dialogue entamé avec les États-Unis, il y a plus d'un an, sur les questions relatives aux missiles ABM au sujet desquelles nos points de vue divergent. L'obligation d'étudier tous les problèmes ayant une incidence sur le Traité ABM est inscrite dans le Traité lui-même. Nous sommes donc ouverts à l'idée de continuer cette discussion au sein de la Commission consultative permanente, forum de négociation qui fonctionne avec succès dans le cadre du Traité depuis 1973, et nous acceptons que les parties soient représentées à un niveau plus élevé si cela est nécessaire à la Commission.

La mise en oeuvre du programme pragmatique et longtemps mûri que propose la Russie en vue d'un véritable désarmement nucléaire permettra de renforcer réellement la stabilité stratégique et la sécurité internationale au seuil du XXI^e siècle."

Le Kremlin, Moscou, le 13 novembre 2000